

PAR COURRIEL

Québec, le 25 août 2025

Madame Joanne Castonguay
Commissaire à la santé et au bien-être
880, chemin Sainte-Foy, bureau 4.40
Québec (Québec) G1S 2L2

Madame la Commissaire,

À la suite des décisions rendues par le Conseil du trésor lors de sa séance du 19 août 2025, certaines redditions de comptes budgétaires doivent être transmises dans des délais resserrés.

Suivi des économies liées aux réductions d'effectifs

Le ministère de la Santé et des Services sociaux doit transmettre les économies budgétaires découlant des réductions d'effectifs qui vous ont été signifiées le 6 juin dernier pour l'exercice financier 2025-2026.

Lorsque ces réductions ont été communiquées, il avait été demandé d'en assurer le suivi dans les redditions budgétaires du 31 août et du 31 octobre. Ce suivi doit permettre de distinguer les économies par catégorie d'effectifs et par type d'emploi. Compte tenu de la récente décision du Conseil du trésor, le suivi prévu au 31 août doit être devancé au vendredi 29 août 2025.



... 2

Ainsi, il vous est demandé de remplir le gabarit ci-joint et de nous le retourner au plus tard le vendredi 5 septembre 2025.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration.

Veuillez agréer, Madame la Commissaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Kathleen Munger, FCPA, ASC

p. j. 1

c. c. M. Stéphane Bergeron, MSSS
Mme Caroline de Pokomandy-Morin, MSSS
M. Daniel Paré, MSSS

N/Réf. : 25-SO-00203